



LE PETIT MARCQUILLAT

Journal d'informations municipales
Em@il : mairie.marcq08@orange.fr

1 place de la Mairie – 08250 MARCQ
☎ : 03.24.71.09.33

Juillet 2016 – N° 14
Dépôt légal : février 2010

LABELLISATION "VILLES ET VILLAGES FLEURIS" - PREMIERE FLEUR

Le 14 mai avait lieu une double cérémonie au village :

- Remise de la première fleur dans le cadre des villes et villages fleuris,
- Inauguration du transformateur ERDF et pose d'une plaque commémorative.

Retour en photos sur cette matinée :



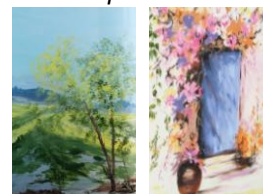
Marc Laménie (sénateur des Ardennes), Raoul Mas (maire de Marcq), Dominique Arnould (conseillère départementale du canton d'Attigny et présidente du jury départemental des villes et villages fleuris) et Jean-Luc Warsmann (député des Ardennes et vice-président de la région Grand Est).



Francis Signoret (président de la 2C2A), M. et Mme Stéphane Allain (directeur territorial ERDF), Aurélien Joly (interlocuteur privilégié ERDF) et José Miguel (représentant du jury régional et technicien des villes et villages fleuris).



Nicole Zeimet devant le transformateur ERDF décoré par ses soins.



Une partie des invités dans l'attente du collage de la fleur sur le 1^{er} panneau.



Collage de la fleur sur le 2^{ème} panneau.



Verre de l'amitié

LE MOT DU MAIRE

En ces temps troublés où la vie peut basculer d'un instant à l'autre, il est difficile de se réjouir de l'arrivée des beaux jours et des vacances. Le quotidien peut se montrer parfois très pesant, mais attachons-nous à apprécier chaque bon moment que la vie nous offre. Comme disait le poète Horace : "Carpe Diem !".

A Marcq, la population diminue encore et je souhaite que la tendance s'inverse au plus vite avec les locations désormais libres et les nombreuses maisons à vendre. Nous accueillerons les nouveaux Marcquillats avec plaisir. Ils pourront trouver un joli cadre de vie, agrémenté des manifestations proposées par les bénévoles de Marcq Animation.

Par les travaux déjà engagés et ceux que nous avons en projet, nous montrons que nous avons malgré tout confiance en l'avenir. Bon été à tous.

✓ Le Conseil Municipal réuni le 10 juin a décidé de modifier une décision de 2006 stipulant que notre village se verrait doté d'un assainissement collectif. Cette réalisation se révèle financièrement irréalisable pour un village de notre taille (montant des travaux en 2006 : près de 900 000 € HT). Après nouvelle étude diligentée par la Commune qui devrait commencer sous peu et pour être en conformité avec la loi, chaque logement devra s'équiper d'assainissement autonome individuel.

Pour cela, des aides et subventions seront possibles, mais uniquement dès que la phase d'étude sera terminée. Nous vous conseillons donc d'attendre avant de lancer d'éventuels travaux. Pour plus d'informations, contactez le SPANC.



✓ Concernant les pénalités financières infligées depuis quelques mois aux administrés ne possédant pas d'assainissement individuel, voici quelques précisions apportées par Frédéric Courvoisier-Clément, directeur du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

"L'arrivée des pénalités est juste une des mesures d'un dispositif beaucoup plus global, mis en place essentiellement pour récompenser les usagers les plus respectueux de la réglementation et faire réagir ceux qui ne la respectent pas.

Parmi toutes ces mesures, on compte :

-la diminution de 25% du coût du contrôle, qui passe de 120 € à 90 € HT (habitation standard) ;

-l'allongement de la périodicité du contrôle de 4 ans à 6 ans pour les usagers sans obligation de travaux ;

-la réalisation d'un contrôle intermédiaire gratuit, tous les 3 ans, pour les usagers conformes ;

-la mise en place de programmes de mises aux normes subventionnées par le SSE, pour les usagers non éligibles aux aides habituelles des agences de bassin.

Concernant les pénalités, elles ne sont pas là pour sanctionner des non-conformités, mais bien pour pénaliser des situations particulières et des mauvais comportements. Dans ce cadre, elles ne sont appliquées qu'à quatre types précis d'usagers qui ont pour particularité de s'être volontairement mis dans l'illégalité. Usagers concernés par les pénalités financières du SPANC :

1. Usagers qui ont refusé la réalisation des contrôles périodiques obligatoires, en interdisant l'accès aux agents ou en ne répondant pas volontairement aux courriers de sollicitation et avis de passage du SPANC.

2. Usagers qui sont devenus propriétaires de leur habitation après le 31/12/2010 et pour lesquels l'information d'obligation de mise en conformité dans un délai d'un an a été clairement notifiée par la transmission, en annexe de leur acte de vente, du rapport de contrôle du SPANC, et qui ont dépassé ce délai de mise en conformité.

3. Usagers qui ont réalisé illégalement des travaux d'assainissement non collectif, sans dépôt préalable de demande d'assainissement et sans obtention de l'autorisation du SPANC.

4. Usagers qui, suite au dépôt d'un permis de construire, d'une déclaration de travaux et/ou d'une demande d'assainissement, n'ont pas réalisé les travaux obligatoires d'assainissement non collectif qu'ils s'étaient formellement engagés à faire.

Aucun autre type d'utilisateur ne peut être touché par ces pénalités financières.

Les montants de celles-ci sont calculés en fonction de la capacité d'accueil de l'habitation ou du dimensionnement du dispositif."

POINT SUR LES TRAVAUX

Logement communal

Le logement communal a été libéré le 30 juin. Nous profiterons de cette vacance pour mener une étude d'amélioration générale du logement : isolation thermique, chauffage, accessibilité à l'étage, réfection de l'électricité, rénovation de la salle de bain, réalisation de tous les diagnostics obligatoires à fournir lors d'un bail de location.

En effet, la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) met désormais à la charge du bailleur la production d'un diagnostic de performance énergétique et d'un diagnostic plomb / amiante à annexer au contrat de bail.

Ligne ancienne "station du Moulin"

La ligne étant toujours sous tension et pour des raisons évidentes de sécurité, le Conseil Municipal réuni le 10 juin a décidé la dépose de la ligne électrique alimentant les pompes de l'ex-station située au lieudit "le Moulin".

8 poteaux et environ 800 m de ligne haute tension seront démontés par Enedis (ex ERDF) sans frais pour la Commune.

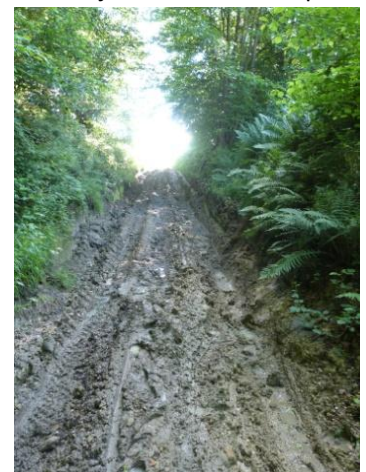
Les travaux auront lieu à l'arrière-saison lorsque les récoltes auront été faites et avec l'accord des propriétaires pour l'accès aux parcelles.

Rue de Coquillard

Une partie de la rue de Coquillard, allant de la salle communale au n°3 va connaître un sérieux lifting : reprofilage de la chaussée, remplacement des caniveaux, suppression des parties enherbées, revêtement en enrobé, accès aux habitations n°2 et 4, aménagement de la sortie de secours et de l'accès traiteur de la salle communale, allée permettant l'accès à l'abribus depuis la rue de Coquillard.

Chemins

Les travaux sur les chemins communaux ont été budgétés. Il faut désormais décider de leur localisation en partenariat avec l'Association Foncière.





COLUMBARIUM

Son règlement ayant été validé et les tarifs fixés par le Conseil Municipal, les réservations de concession pour le columbarium sont désormais possibles.

Pour 1 case de columbarium, pouvant accueillir 2 urnes durant 50 ans à compter du dépôt de la première urne, avec 2 plaques nominatives (gravures à vos frais) et inscription sur le logiciel de gestion, il vous en coûtera 700 €.

Pour une dispersion dans le jardin du souvenir, avec plaque nominative (gravure à vos frais) et inscription sur le logiciel de gestion, il vous en coûtera 80 €.

Renseignements en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Du côté des Marcquillats

- Edelwen Hémerly est née le 22 janvier pour le plus grand bonheur de ses parents Wendy et Valentin.
- Mme Dupuis et M. Sagot et leurs 4 enfants se sont installés en lieu et place de Mmes Hervier qui ont quitté le village fin mai pour habiter Machault.
- M. et Mme De Angelis sont partis de Marcq pour s'installer à Senuc.
- Locataire du logement communal depuis 1991, la famille Lallement est partie vers d'autres horizons.



- M. Hubert Détante nous a quittés le 18 avril à l'âge de 84 ans.
- Notre doyenne, Mme Louise Dauphinot, est décédée le 2 juillet dans sa 98^{ème} année.

Félicitations

- A Léa Pointot qui a obtenu son BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles).
- A Malaurie Carpentier, Clélia Gavart et Hugo Pointot qui ont obtenu leur diplôme national du brevet.



Maison de Services au Public (MSAP)

Besoin d'aide pour vos démarches (Pôle Emploi, CPAM, CRAM, MSA, UDAF, CAF, MDPH, fournisseurs d'énergie...)? Vous pouvez rencontrer Mme Claudie TURK, animatrice de la MSAP, au centre polyvalent rural à Vouziers. Elle peut également se déplacer dans notre commune (lundi, mardi ou jeudi entre 13h30 et 17h). Pour prendre rendez-vous : 03.24.30.47.67 ou msap.argonne@2c2a.com.

Rappel

- Vous pouvez écrire à votre journal ou proposer un article de votre choix. Contactez la mairie.
- Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Vous pouvez y assister. Les convocations sont diffusées aux conseillers et affichées en mairie.

Vous prévoyez des travaux ?

Lorsque vous projetez d'effectuer des travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation (fenêtre, porte, toiture, appentis, démolition...), la loi veut que vous fassiez AU PRÉALABLE une déclaration de travaux. S'adresser en mairie.

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte chaque lundi de 17h30 à 18h30. L'inscription et l'emprunt d'ouvrages sont totalement gratuits.



TRAVAUX DE PRINTEMPS



L'obtention de la première fleur n'a pas stoppé nos efforts pour embellir le village.

Différents petits travaux ont été effectués : pose de bordures aux entrées par Chevières et Cornay, pose de rondins pour maintenir la terre et l'eau lors des arrosages et pour faciliter le désherbage des massifs, plantation d'arbres devant le cimetière, plantation des fleurs annuelles, entretien des massifs, tailles diverses : la météo ne nous laisse guère de répit !

L'ESAT de Grandpré a également repris les tontes, avec beaucoup de difficultés dues aux conditions climatiques.

Du côté de MARCQ ANIMATION

20/2 : "Belle et Sébastien"

5/3 : concours de belote

25/3 : conférence "les chemins de fer"

28/5 : "Les visiteurs 3, la révolution"
 4/6 : concours de belote en extérieur... bien arrosé !
 5/7 : 16^{ème} rando des Marcassins (92 marcheurs)



allemands durant la 1^{ère} guerre mondiale"
 28/3 : chasse aux œufs
 9/4 : voyage aux Pays-Bas (45 voyageurs)
 23/4 : "Médecin de campagne"

AU PROGRAMME DE MARCQ ANIMATION POUR LES 6 PROCHAINS MOIS :

✓ 6 et 7 août : fête patronale
 ✓ Décembre : fête de Noël

✓ 4 septembre : vide-greniers
 ✓ En octobre et en décembre : cinéma

✓ 24 septembre : concours de belote